



CLINIQUE VETERINAIRE DE L'AERODROME SELAS
Parc de l'Aérodrome
76430 Saint Romain de Colbosc

☎ 02 35 20 03 52 || veto.saintromain@orange.fr || www.cliniqueveterinairesaintromain.com

Docteurs Vétérinaires David GUERIN, Sabine GUERIN, Eric MONNET, Martin LEGRU, Claire BONNEFOY, Marion COURCHAY

Conditions générales de fonctionnement

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) sont consultables sur place et sur le site de la clinique. Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes CGF que le propriétaire ou détenteur de l'animal déclare accepter sans conditions.

1. Appellation du domicile

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins.

L'adresse de notre clinique est : 2, voie Saint-Exupéry, Parc d'activités de l'aérodrome, 76430 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC. Nous sommes joignables par téléphone au : 02 35 20 03 52. Nous sommes joignables par mail au : veto.saintromain@orange.fr.

2. Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, et le samedi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous tous les jours, pris par téléphone ou sur la plateforme Vetstoria

Les urgences vitales seront prises sans rendez-vous.

Des visites à domiciles peuvent être effectuées sur demande préalable et selon notre disponibilité.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est recommandé d'utiliser des caisses de transport adaptées pour les animaux de petite taille, tels que NAC, chats, éventuellement petits chiens, et de tenir les chiens en laisse. La contention d'un chien réputé agressif ne se fera pas sans le port de sa muselière.

3. Personnel affecté aux soins des animaux

Personnel vétérinaire :

- **Dr David GUERIN**, Docteur vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire de Nantes. Médecine générale et chirurgie des carnivores domestiques, des ruminants et des équidés.
- **Dr Sabine GUERIN**, Docteur vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire de Nantes. Médecine générale et chirurgie des carnivores domestiques, comportementaliste.

- **Dr Eric MONNET**, Docteur vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire de Lyon. Médecine générale et chirurgie orthopédique/tissus mous des carnivores, médecine et chirurgie des ruminants et équidés.
- **Dr Martin LEGRU**, Docteur vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort. Médecine générale et chirurgie des carnivores domestiques & NAC, médecine et chirurgie des ruminants et équidés.
- **Dr Claire BONNEFOY**, Docteur vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire de Lyon. Médecine générale et chirurgie des carnivores domestiques & NAC, médecine et chirurgie des ruminants et équidés.
- **Dr Marion COURCHAY**, Docteur vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire de Lyon. CEAV de médecine interne, imagerie médicale, médecine générale et chirurgie des carnivores domestiques & NAC.

Personnel non vétérinaire : L'équipe est composée de 7 ASV diplômés

4. Prestations effectuées au sein de la clinique

Les prestations effectuées au sein de l'établissement sont :

- Consultations de médecine générale
- Consultations vaccinales et pédiatriques
- Chirurgie de convenance, gynécologique, tissus mous, orthopédique
- Analyses sanguines
- Anesthésies générales
- Imagerie médicale (radiographie, échographie abdominale et cardiaque)
- Laser
- Délivrance de médicaments (Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur)
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5. Surveillance des animaux hospitalisés

Un local d'hospitalisation est spécifiquement aménagé pour l'accueil des chiens et chats.

Une hospitalisation étant généralement génératrice de stress, nous cherchons à réduire le séjour sur place autant que possible et nous essayons de favoriser une ambiance calme (diffuseurs de phéromones apaisantes et d'huiles essentielles).

Pendant les horaires d'ouverture, les soins et la surveillance sont aisément organisés et permettent de planifier la sortie du patient avant la fin de journée.

En-dehors des horaires d'ouverture, il n'y a pas de présence sur place en continu. Les soins nécessaires sont réalisés en temps adapté, la présence pour surveillance est prolongée tant que nécessaire, l'animal est

ensuite installé le plus confortablement possible pour la nuit dès l'instant où tout ce qui a été jugé utile à son bien-être et au maintien de son état de santé a été fait.

6. Permanence et continuité des soins

En dehors des heures d'ouverture, le service de garde pour les urgences est assuré par notre propre équipe.

Le vétérinaire est joignable pour les urgences 24h/24 et 7j/7, toute l'année.

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 35 20 03 52.

Ce service a pour but la prise en charge des animaux de notre patientèle dont l'état de santé relève d'une urgence.

7. Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes : Chiens, Chats, Furets, Rongeurs, Lagomorphes (NAC) Équidés Animaux de rente / Ruminants

8. Conditions tarifaires

Les tarifs sont disponibles à la clinique. Tous les prix affichés s'appliquent, sauf complications médicales ou chirurgicales découlant de la nature de la maladie ou de l'accident, ou de l'exigence particulière du client. Les tarifs des interventions ne figurant pas sur ce document peuvent vous être indiqués sur simple demande. Un devis peut être proposé sur simple demande après examen de l'animal.

9. Litiges, Responsabilité Civile Professionnelle, Loi Informatique et Libertés

En cas de différend déontologique, le client peut s'adresser au : **Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Normandie** 20, rue de la Girafe, 14000 CAEN.

Pour tout litige de consommation, le client peut contacter le médiateur de la consommation de la profession vétérinaire :

- Courriel : mediateur-conso@veterinaire.fr
- Adresse : 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

10. Informations numériques et opposabilité

Les informations, descriptions de services et tarifs présentés sur le site internet de la clinique vétérinaire sont fournis à titre purement indicatif. L'établissement se réserve le droit de modifier, de mettre à jour ou de supprimer le contenu de son espace numérique à tout moment et sans préavis.

Par conséquent, la responsabilité de la clinique ne saurait être engagée en cas de présence d'informations obsolètes, d'erreurs de saisie ou d'omissions sur son site internet.

En cas de divergence, de mise à jour récente ou de litige, seuls les tarifs, la liste des prestations et les Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) en vigueur, affichés et directement consultables physiquement au sein de la clinique vétérinaire, font foi et lient contractuellement les parties.

11. Risque thérapeutique, anesthésique, lié à la contention

Tout acte sur un animal (traitement médicamenteux, anesthésie, chirurgie) comporte des risques dont nous informons le propriétaire. Cette information se fait verbalement ou par écrit par le biais d'un contrat de soins en particulier pour les cas graves pouvant mettre en jeu la vie des animaux.

Une contention peut être parfois nécessaire pour mettre en œuvre les soins ou l'examen de l'animal. L'examen ou les soins du patient ne seront effectués qu'avec l'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les risques thérapeutiques et les conditions particulières d'examen énoncés ci-dessus.

12. Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale faisant l'objet de conditions particulières non précisées dans ce document pourra faire l'objet d'un contrat de soins qui apportera au propriétaire les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

13. Prise en charge du patient lors de son décès

En cas de décès du patient, le corps peut être rendu au propriétaire pour une crémation privée.

Il peut également être pris en charge par l'établissement pour son incinération par l'intermédiaire de la société de crémation partenaire (ESTHIMA). Les frais d'incinération doivent être réglés par le propriétaire après signature des documents nécessaires.

14. Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de 1° et 2° catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

15. Admission des animaux errants

A défaut de connaître le propriétaire de l'animal présenté par un tiers, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur.

La clinique vétérinaire prendra en charge les animaux errants blessés.

Les animaux non blessés, errant, seront dirigés vers les services habilités à leur prise en charge.

16. Modalités de règlement

Tous les honoraires sont payables comptant lors de la restitution de l'animal ou en fin de consultation en espèces ou carte bancaire. Un acompte pourra être demandé en cas d'hospitalisation. De manière exceptionnelle un paiement différé peut être accepté par le vétérinaire, mais la totalité de la somme doit être remise le jour du règlement. Aucun paiement fractionné n'est accepté pour la vente de produits ou d'aliments.

L'équipe de la clinique vétérinaire de l'aérodrome

